



**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES**
des opérations et services
au **01/01/2026**

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE**



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Services Bancaires de Base	
4 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	6
6 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
8 Par téléphone	
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
9 Services liés à la carte bancaire	
10 Virement SEPA	
11 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
11 Chèque	
12 Effet de commerce	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	12
12 Espèces	
12 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
13 Virement SEPA	
13 Prélèvement SEPA	
13 Chèques	
13 Effet de commerce	
14 Commerce électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16
16 Commission d'intervention	
16 Opérations particulières	
17 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	17
17 Facilité de caisse et/ou découvert	
18 Financement du cycle d'exploitation	
19 Crédits d'investissement	
GESTION DE LA TRÉSORERIE	20
20 Épargne bancaire	
20 Placements financiers	
21 Droits de garde	
22 Ingénierie sociale et financière	

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	23
22 Assurer vos moyens de paiement	
23 Assurer votre famille et votre entreprise	
23 Préparer votre retraite	
24 Assurer vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	24
24 Opérations par carte bancaire	
24 Opérations à destination de l'étranger (IMPORT)	
25 Crédit documentaire (EXPORT)	
25 Opérations en provenance de l'étranger (EXPORT)	
26 Mobilisation de créances nées sur l'étranger (MCNE)	
26 Garanties internationales	
26 Opérations de change	
27 Trésorerie devises	
27 Autres prestations internationales	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	27
27 Demande de documents	
27 Services Extra-bancaires	
NUMÉROS UTILES	28
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	28
RÉSoudre UN LITIGE	29
NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES	31

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

**Accéder facilement
à la brochure tarifaire de votre
Banque Populaire en téléchargeant
la version à jour en ligne**



**Tarif réglementé,
conformément à la loi.**

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/valdefrance, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).
Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.
Conditions applicables au 01/01/2026.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre	108,20 €
• Gestion de la trésorerie / placements financiers	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

 **Gratuit**

- › l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- › un changement d'adresse par an,
- › la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- › la domiciliation de virements bancaires,
- › l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- › l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- › les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- › des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- › les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- › une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée⁽³⁾ par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- › deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- › la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE		
	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER (plus commercialisé)
• Mensuelle	 Gratuit	 Gratuit	5,00 €
• Mensuelle en braille	Gratuit	Non applicable	Non applicable
• Journalière	89,90 €	Gratuit	44,90 €
• Hebdomadaire	23,30 €	Gratuit	11,65 €
• Décadaire	15,60 €	Gratuit	7,80 €

- Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire < 90 jours **Gratuit**
- Réédition de relevé de compte ou d'un relevé de carte au-delà de 90 jours 7,80 HT / mois édité

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virements instantané.

(3) Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes à usage professionnel.

• Relevé de Frais ^{4T}

- › facture professionnelle mensuelle
- › relevé annuel de frais
- › relevé annuel de frais d'encaissement par carte
- › relevé mensuel de Frais d'encaissement par carte

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

• Dates de valeur

- › versement d'espèces au guichet
- › retrait d'espèces
- › remise de chèque(s) compensable en France
- › paiement de chèque
- › virement SEPA reçu
- › virement SEPA émis
- › encaissement d'un prélèvement
- › paiement d'un prélèvement
- › remise commerçant cartes bancaires
- › paiement par carte débit immédiat
- › paiement par carte débit différé
- › effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)
- › effet remis à l'escompte valeur
- › effet remis en crédit après encaissement (par rapport à la date d'échéance)
- › effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)
- › effet domicilié à payer

J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J+1 ouvré⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J⁽¹⁾
J + 4 calendaire⁽²⁾
J + 4 calendaire⁽²⁾
J + 4 calendaire⁽²⁾
J + 1 calendaire⁽²⁾
J - 1 calendaire⁽²⁾

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission sur écritures ou commission de gestion ou frais de tenue de compte

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

- › entreprises
- › professionnels
- › professions libérales
- › sociétés civiles immobilières, coopératives, collectivités, syndicats
- › clients Val de France Accompagnement

À partir de
74,60 € / trimestre
64,00 € / trimestre
32,00 € / trimestre
6,20 € / trimestre

Nous consulter

• Commission de compte ou de mouvement

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais)

- › minimum
- › client Val de France Accompagnement

À partir de
0,132 % / trimestre
15,00 €

Nous consulter

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

^{4T} 30,00€ / an⁽³⁾
dans la limite du solde
créditeur du compte

• Commission de suivi global

Compte débiteur de plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre décalé⁽⁴⁾ ou compte pour lequel le changement n'a pas été signalé.

132,30 € / trimestre

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(2) Jour calendaire : jour de calendrier.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(4) Le trimestre décalé s'entend comme étant les périodes suivantes : du 01/03 au 31/05, du 01/06 au 31/08, du 01/09 au 30/11, du 01/12 au 28/02.

• Commission d'actualisation

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

› entreprises	200,00 € / an
› professionnels	50,00 € / an
› professions libérales, auto-entrepreneurs, associations, Sociétés Civiles Immobilières, collectivités, syndicats	35,00 € / an
› clients Val de France Accompagnement	Nous consulter

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros)	 Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	23,20 €
• Recherche de bilan ou demande d'extrait Kbis	20,14 € HT / an
• Frais de gestion de fusion d'échelles d'intérêts de compte	21,30 € / trimestre
• Frais de location de coffre-fort	À partir de 79,00 € HT / an
• Frais d'ouverture forcée d'un coffre fort (tous motifs)	249,60 € HT

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance ⁽¹⁾ (Internet, téléphone, SMS, etc.)	 Gratuit ⁽²⁾
• Cyberplus Entrepreneur individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce) Principales fonctionnalités : consultation des comptes + réalisation de virements SEPA.	6,00 € / mois ⁽²⁾
• Abonnement à des services de banque à distance ⁽¹⁾ (Internet, téléphone, SMS, etc.) Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes ») Abonnement permettant de consulter et de gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.	
› Cyberplus Entreprise Consultation Principales fonctionnalités : consultation des comptes et contrats signés sur internet.	 Gratuit ⁽²⁾
› Cyberplus Entreprise Basic Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués.	6,40 € / mois ⁽²⁾
› Cyberplus Entreprise Medium Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux.	11,10 € / mois ⁽²⁾
› Cyberplus Entreprise Premium Principales fonctionnalités Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR). (une réduction est accordée à la clientèle AGRI)	23,75 € / mois ⁽²⁾
• Gestion des délégations	Nous consulter

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- Suite Connect**
 L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.
 > abonnement mensuel 9,35 € HT / mois
- Certificat numérique CertEurope** 81,25 € HT / an
- Certificat électronique 3SKey** 92,25 € HT
 Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos télé-procédures.
- SECUR'PASS Pro** **Gratuit**
 Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Mise à disposition d'un Pass CyberPlus** (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte) **Gratuit**
 > 1^{er} lecteur 10,65 € / an
 > carte dédiée Pass CyberPlus
- Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus** (hors coût opérateur téléphonique) **Gratuit**
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** (mise en place par Cyberplus entreprise)
 > forfait pour 10 alertes 1,67 € HT / mois
 > au-delà du forfait (hors coût du fournisseur d'accès) 0,21 € HT / alerte
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail (via Cyberplus entreprise)**
 > forfait pour 10 alertes 1,67 € HT / mois
 > au-delà du forfait (hors coût du fournisseur d'accès Internet) 0,21 € HT / alerte
- Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
 > par consultation et par image 3,30 € HT
- Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 > par SMS (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur) 0,21 € HT / envoi
 > par e-mail (hors coût du fournisseur d'accès Internet) 0,21 € HT / envoi
- Service Gestion de factures⁽¹⁾ assujetti à la TVA :**
 Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via Cyberplus Entrepreneur Individuel et Cyberplus Entreprise. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance
 > offre de base⁽²⁾ **Inclus**
 > option Basique⁽³⁾ 18,00 € / mois
 > option Essentiel⁽³⁾ 33,00 € / mois
 > option Pro⁽³⁾ 79,00 € / mois
 > option Pro+⁽³⁾ 199,00 € / mois

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- 10€ HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20€ HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant.
- l'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire.
- l'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5€ HT par collaborateur supplémentaire.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(2) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(3) Cotisation en complément d l'abonnement de Banque à Distance choisi.

• **e-document PRO**

Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

• **Coffre-fort numérique (15 Go)**

2,08 HT € / mois

Espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels

PAR TÉLÉPHONE

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾**
(Internet, téléphone, SMS, etc.)

Tonalité Plus

› appel à votre agence⁽²⁾

› accès au centre de relations Clients AGENCE

MULTIMEDIA⁽²⁾

Serveur Vocal
Tonalité Plus
(24h/24 7j/7)
Prix d'un appel local
composez le
09 84 98 98 98

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• **EBICS T**

› abonnement - EBICS T⁽³⁾

55,45 € HT/mois

› abonnement - EBICS TS⁽³⁾

65,50 € HT/mois

› abonnement - EBICS TS avancée (inclus signature double)

87,43 € HT/mois

• **Logiciel Suite entreprise**

› SEV2 (version de logiciel)

- SEV2 Access (plus commercialisé)

23,50 € HT/mois

- SEV2 Optimum

34,15 € HT/mois

- SEV2 Premium

58,65 € HT/mois

- SEV2 Trésorerie

93,80 € HT/mois

› SE.com (plus commercialisé)

35,50 € HT/mois

› SE.com Premium

35,50 € HT/mois

› SE.com Premium Trésorerie

91,50 € HT/mois

Options

- Suite mobile (SEV2, SE.com et SE.com Premium)

17,05 € HT/mois

- Ellisphère - information commerciale (SE.com et SE.com Premium)

10,40 € HT/mois

- Sepamail Diamond (SE.com et SE.com Premium)

7,50 € HT/mois

◦ pour les clients souscripteurs d'un pack connectique SE.com ou SE.com Premium

5,00 € HT/mois

◦ vérification des IBAN français ou étrangers : en mode Low⁽⁴⁾

0,35 € HT/IBAN

◦ vérification des IBAN français ou étrangers : en mode High⁽⁴⁾

0,50 € HT/IBAN

› installation de logiciel sur site

- SEV2 Optimum, SEV2 Premium, SE.com, SE.com Premium

◦ jusqu'à 3 postes et/ou 3 certificats numériques

388,00 € HT

◦ de 4 à 6 postes et/ou 4 à 6 certificats numériques

498,90 € HT

- SEV2 Trésorerie

609,80 € HT

- SE.com Trésorerie ou Pack Prestige

Nous consulter

› installation clé EBICS TS supplémentaire

83,15 € HT

› installation de logiciel par téléphone

- SEV2 Optimum, SEV2 Premium, SE.com, SE.com Premium

◦ jusqu'à 3 postes et/ou 3 certificats numériques

291,00 € HT

◦ de 4 à 6 postes et/ou 4 à 6 certificats numériques

365,00 € HT

- SEV2 Trésorerie

446,00 € HT

- SE.com Trésorerie ou Pack Prestige

Nous consulter

› installation au-delà de 6 postes et/ou 6 certificats numériques

Nous consulter

› réinstallation ou installation sur un nouveau poste

70,30 € HT

› transformation SEV2 en SE.com Premium

- sur site

378,50 € HT

- par téléphone

281,20 € HT

› transformation SE.com en SE.com Premium

200,00 € HT

› frais d'avenants et mandats contrats EBICS et Swiftnet

20,00 € HT

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, depuis la France ou l'étranger. Pour les appels depuis l'étranger, composer le numéro +33 9 84 98 98 98.

(3) Une réduction est accordée au titulaire d'une offre groupée de services.

(4) Low (lent) : réponse sous 24h / High (rapide) : réponse sous 1h.

• Pack Connectique SE.com (plus commercialisé)	88,70 € HT/mois ⁽¹⁾
• Pack Connectique SEV2 Optimum ⁽²⁾ : EBICS TS, SEV2 Optimum, Suite Mobile et 1 certificat numérique	88,70 € HT/mois ⁽¹⁾
• Pack Connectique SE.com Premium ⁽²⁾ : EBICS TS, SE.com Premium, Suite Connect, Suite Mobile et 1 certificat numérique	94,00 € HT/mois ⁽¹⁾
• Pack Connectique SE.com mono-banque (plus commercialisé)	55,50 € HT/mois ⁽¹⁾
• Pack Connectique SE.com Premium mono-banque ⁽²⁾ : EBICS TS, SE.com Premium, Suite Connect, Suite Mobile et 1 certificat numérique	60,80 € HT/mois ⁽¹⁾
• Pack Connectique SE.com Prestige ⁽²⁾ : EBICS TS, SE.com Trésorerie, Suite Connect, Sepamail Diamond, Ellisphère, Suite Mobile et 1 certificat numérique	160,00 € HT/mois ⁽¹⁾
• Confirmation par télécopie d'ordre télétransmis	8,50 €
• Intervention exceptionnelle suite à utilisation d'un autre logiciel (analyse de fichier, génération d'un nouveau certificat...)	44,35 € HT
• Demande d'intervention sur fichier télétransmis > annulation partielle ou forçage de la date d'envoi > annulation totale	16,30 € HT 51,25 € HT
• Swifnet > installation > abonnement	600,00 € HT Nous consulter

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte de paiement internationale à autorisation systématique (débit immédiat)
 > cotisation carte Visa Business Start 55,10 €
- Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	58,45 €	58,45 €
• Carte Visa Gold Business	145,50 €	145,50 €
• Carte Visa Platinum Business	245,00 €	245,00 €

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽³⁾) 14,35 €
- Carte Corporate
 > cotisation Carte Corporate 60,00 €
 - au-delà de 10 cartes Nous consulter
 > cotisation Carte Gold Affaires Mission Plus 144,00 €
 - au-delà de 10 cartes Nous consulter
 > abonnement service Carte Corporate 300,00 € / mois

(1) Le Pack Connectique est partiellement assujéti à la TVA.

(2) Une réduction est accordée au titulaire d'une offre groupée de services.

(3) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- **Rédédition du code confidentiel de la carte**
 - › en mode normal 9,35 €
 - › en mode urgent (courrier prioritaire) 18,00 €
- **Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux** **Gratuit**
- **Commande de la carte en urgence (nouveau contrat)** 28,60 €
- **Refabrication avant l'échéance à la demande du client**
 - › standard 18,70 €
 - › en urgence 29,30 €
- **Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement**
 - › plafond sur 1 mois 6,25 €
 - › plafond sur 2 mois 7,25 €
 - › plafond sur 3 mois (maximum) 8,25 €
- **Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement** 37,95 € / an
- **Recherche de facturette carte bancaire, par facturette** 15,60 € HT
- **Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros** **Gratuit**
- **Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)**
 - › jusqu'à 3 retraits dans le mois **Gratuit**
 - › à compter du 4^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business Start ou Visa Business Electron 1,20 €
 - › avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**

VIREMENT SEPA

À SAVOIR Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

Frais par virement ⁽¹⁾	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽¹⁾
VIREMENT SEPA VERS UN COMPTE DU RÉSEAU BANQUE POPULAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,00 €	Gratuit⁽²⁾	0,23 €
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	5,00 €	Gratuit⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
VIREMENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,00 €	Gratuit⁽²⁾	0,23 €
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	5,00 €	Gratuit⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit⁽³⁾	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	1,55 €	Gratuit⁽³⁾	Indisponible

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.

(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.

(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

• Virement de trésorerie France ou zone SEPA	
> VSOT saisi en agence	11,20 €
> VSOT télétransmis ⁽¹⁾	5,60 €
• Virement SCT Jour	
> émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure	0,23 € / virement
• Opposition à un virement SEPA avant exécution	
> révocation de l'échéance de virement	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	
> retrait du consentement	Gratuit
• Demande de renseignements auprès de la banque bénéficiaire	16,20 € HT
• Demande de retour à l'émetteur d'un virement reçu à tort	5,00 €
• Demande de confirmation de la réception d'un virement par la banque du bénéficiaire	9,40 €
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (recall)	9,40 €
• Demande de retour de fonds sur fichier de virements télétransmis émis à tort (recall)	9,40 € / remise + 2,50 € / opération

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais de réception d'un premier prélèvement SEPA interentreprises, par mandat et par émetteur dans le cas où l'opération est validée en selfcare	10,00 € HT
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
> révocation d'une échéance de prélèvement	16,70 €
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	24,20 €
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
> retrait du consentement	16,70 €

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
> envoi par courrier simple	
- souche en haut / souche à gauche	1,56 € HT
- double souche	2,63 € HT
> envoi par lettre recommandée simple	6,27 € HT
• Délivrance d'un chéquier en agence	 Gratuit
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	6,00 € HT
• Envoi de bordereau de remise de chèque(s) à domicile	
> petit modèle	1,56 € HT
> grand modèle	3,74 € HT
• Confection de lettres chèques simples	<i>par 1000</i> 116,50 € <i>par 500</i> 69,90 €
• Confection de lettres chèques spéciales	Sur devis
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	15,00 €
• Représentation d'un chèque pour défaut de provision	Gratuit
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque	15,45 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier	30,90 €

(1) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

- Frais d'opposition sur série de chèque(s) par l'émetteur, par série de chèques 30,90 €

EFFETS DE COMMERCE

- Effet domicilié à payer
 > paiement d'une domiciliation **Gratuit**
- Effet non avisé préalablement à l'échéance 21,95 €
- Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client 21,95 €

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

- Dépôt d'espèces au guichet agence
 > billets (seuil de facturation : 10 000 € déposés sur le mois) 0,13 % du montant total versé
 > pièces (seuil de facturation : 1 500 € déposés sur le mois) 0,80 % du montant total versé
- Cotisation carte de dépôt (Déposia) 16,25 € / an

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

MATÉRIELS

- Terminal de paiement (TPE) : location, installation, formation par téléphone, maintenance matériel et logiciel Nous consulter
- Lecteur éditeur de chèque (hors abonnement Vérifiance FNCI et hors abonnement TPE) 18,93 € HT / mois
- Refabrication de la carte de domiciliation commerçant 5,56 €
- Initialisation d'un TPE par téléphone 68,64 € HT
- Installation / formation de TPE sur site 101,40 € HT
- Installation de TPE le samedi 133,74 € HT
- Installation / formation de TPE + lecteur éditeur FNCI sur site 171,08 € HT
- Intervention hors contrat sans pièce détachée (carte mère, imprimante) 123,86 € HT
- Maintenance
 > TPE fixe par an 168,48 € HT / an
 > TPE portable par an 197,34 € HT / an
 > TPE fixe ou portable + lecteur éditeur FNCI 263,74 € HT / an

- Changement de TPE 100,26 € HT
- Forfait TPE hors service suite à une utilisation anormale (chute) ou forfait pour non restitution de matériel 337,79 € HT
- Réparation TPE (non liée à l'usure normale) 100,00 € HT

OUVERTURE DE CONTRAT FLUX MONÉTIQUE

- Client propriétaire TPE, Distributeur Automatique de Carburant, Automate et e-commerce solution concurrente 15,00 € HT

CONTRATS COMMERÇANTS CARTE BANCAIRE (CB)

- Commissions appliquées aux transactions par Carte Bancaire Nous consulter
- Forfait Monétique pour les commerçants réalisant moins de 12 000 € par an d'encaissements Carte Bancaire Nous consulter
- Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay Nous consulter
- ONEY proximité⁽¹⁾ : Paiement en « N » fois Nous consulter

(1) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

• Tap To Pay ⁽¹⁾		Gratuit
> application		
> commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires		Nous consulter
> abonnement		4,90 € HT
• Saisie manuelle des tickets CB non télécollectés		
> forfait jusqu'à 10 factures		5,60 € HT
> au-delà de 10 factures	<i>par facture</i>	0,50 € HT
• Frais de recherche de facture carte bancaire		
	<i>par contestation</i>	15,60 € HT
• Opération carte bancaire nationale impayée		31,20 €
• Opération carte bancaire étrangère impayée		90,00 €
• Relevé détaillé des remises CB	<i>par facture</i>	0,01 €
• Téléchargement de logiciel (American Express ⁽²⁾ , VAD, PLBS, APETIZ, Vérifiance...)		82,65 € HT
• Téléchargement de logiciel HEOH		10,40 € HT

VIREMENTS SEPA

• Réception d'un virement SEPA	Gratuit
--------------------------------	----------------

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	85,73 € HT
• Remise de prélèvements SEPA par Cyberplus ou télétransmis	
> par remise	Gratuit
> par prélèvement SEPA	0,38 €
• Prélèvement SEPA revenu impayé	12,40 €
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client (reversement)	4,00 €

CHÈQUES

• Remise de chèque(s)	0,13 € HT
(seuil de facturation : 80 chèques déposés sur le mois)	dès le 1 ^{er} chèque
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	18,70 €
• Service complémentaire sur remise de chèques - envoi de la liste des remises de chèques et impayés	Sur devis
• Vérifiance - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France	
> abonnement	37,20 € HT/an
> par chèque	0,30 € HT

EFFETS DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	
> sur support papier	
- par remise	12,25 €
- par effet	4,37 €
> par télétransmission (y compris SEV2, SE.com ou SE.com Premium)	
- par remise	Gratuit
- par effet	0,41 €
• Effet prorogé, non avisé	22,40 €
• Retour d'effet impayé	22,40 €
• Effet non rentré d'acceptation	22,40 €

(2) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(3) La première installation est gratuite pour les clients qui n'ont jamais été affiliés AMEX.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

- **Paiement Express**
 - > frais d'inscription 100,00 € HT
 - > abonnement 10,00 € HT/mois
 - > coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
 - **Cyberplus Paiement Access**
 - > frais d'inscription 156,00 € HT
 - > abonnement 10,40 € HT/mois
 - > coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
 - **Cyberplus Paiement Net**
 - > frais d'inscription 156,00 € HT
 - > abonnement 25,00 € HT/mois
 - > coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
 - **Cyberplus Paiement Mix**
 - > frais d'inscription 520,00 € HT
 - > abonnement 35,00 € HT/mois
 - > coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
 - **Services optionnels** Nous consulter
 - **Payplug⁽¹⁾** Nous consulter
 - **Direct et Proche⁽²⁾** Nous consulter
- Création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMÉO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, RYTHMÉO inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance Cyberplus), la sécurisation de vos moyens de paiement (Sécuripro, Sécuri-Association⁽³⁾) et les relevés de compte mensuels.

Cotisation mensuelle en fonction de la version Cyberplus choisie	Rythméo Pro	Rythméo Professions Libérales	Rythméo Agri	Rythméo Association
Cyberplus Consultation				2,00 € ou 4,83 € ⁽⁴⁾
Cyberplus Basic	8,24 €	6,95 €		5,31 € ou 8,14 € ⁽⁴⁾
Cyberplus Medium	10,42 €	8,19 €		7,55 € ou 10,38 € ⁽⁴⁾
Cyberplus Premium	16,77 €	16,74 €	8,30 €	13,87 € ou 16,70 € ⁽⁴⁾
Rythméo Accompagnement ⁽⁵⁾				Nous consulter

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Selon l'option de Sécuriplus-Association choisie.

(5) Clients Val de France Accompagnement uniquement.

Avec RYTHMÉO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles :

Cotisation mensuelle supplémentaire	Rythméo Pro	Rythméo Professions Libérales	Rythméo Agri	Rythméo Association
Gestion de compte				
Forfait Pro de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	à partir de 9,75 €			
Forfait Pro auto-entrepreneur ⁽¹⁾	à partir de 2,50 €			
Forfait Association ⁽¹⁾				à partir de 4,76 €
Banque à distance				
Coffre-fort numérique (15 Go)	réduction de 10 % (cotisation p.8)			
Service Suite Connect	réduction de 50 % (cotisation p.7)			
Moyens de paiement				
Cartes au choix dans la gamme Visa Business Start, Visa Business, Visa Gold Business ou Visa Platinum Business	réduction de 10 % (cotisations p.9)			
Encaissements				
Carte Déposia	Gratuit			
Protection				
Allo Assistance Pro ⁽²⁾	2,32 €			
Fructi Facilités Pro Entrepreneur individuel, Société ou Fructi Facilités Agri ⁽³⁾	de 6,91 € à 27,19 € ⁽⁴⁾			
Protection Financière Pro (plus commercialisée)	4,16 € ou 6,76 € ⁽⁴⁾			
Risque commercial Ellipse	réduction de 50 %			
Rythméo Accompagnement ⁽⁵⁾			Nous consulter	

POUR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS : CONVENTION RYTHMÉO START

Avec RYTHMÉO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

	Cotisation mensuelle Niveau 1	Cotisation mensuelle Niveau 2
Gestion de compte :		
Forfait Pro de fonctionnement de compte ⁽¹⁾ :		
- jusqu'à 30 K€ de flux débiteur sur les 4 derniers trimestres	.	
- jusqu'à 80 K€ de flux débiteur sur les 4 derniers trimestres		.
Banque à distance : Cyberplus Entrepreneur Individuel		
	.	.
Moyens de paiement : Carte Visa Business Start		
	.	.
	9,90 €	19,90 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Votre carte (Le prix total de votre offre groupée de services dépend du type de carte choisi)	Cotisation annuelle HT en euros pour les produits et services inclus					
	Fréquence Pro Services		Fréquence Pro Libéral		Fréquence Agri	
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Platinum Business	320,39 €	320,39 €	436,02 €	436,02 €	447,88 €	447,88 €
Carte Visa Gold Business	222,71 €	222,71 €	338,34 €	338,34 €	349,96 €	349,96 €
Carte Visa Business	140,75 €	140,75 €	256,26 €	256,26 €	268,24 €	268,24 €
Carte Visa Business Start	136,19 €		251,82 €			

(1) Incluant les Frais de tenue de compte et la Commission de mouvement.

(2) Allo Assistance Pro est partiellement assujéti à la TVA. Le détail de la facturation est indiqué sur la facture pro mensuelle.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon l'option choisie.

(5) Clients Val de France Accompagnement uniquement.

Produits et services optionnels (cotation annuelle supplémentaire)	Fréquence Pro Services	Fréquence Pro Libéral	Fréquence Agri
e-Carte Bleue	10,95 €	10,95 €	10,95 €
Forfait de frais de fonctionnement de compte	Nous consulter		
Cyberplus Entreprise	142,56 €	142,56 €	
Protection Financière Pro (plus commercialisé)	49,92 € ou 81,12 € selon l'option choisie	49,92 € ou 81,12 € selon l'option choisie	
Carte Déposia	Gratuit	Gratuit	Gratuit

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- > par opération 9,00 €
- > plafond mensuel 720,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ⁴¹ 10 % du montant de la créance, plafond fixé à 83,33 €
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 104,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ 16,00 €
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Frais de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁴¹
 - > inférieur à 50 € 21,00 €⁽²⁾
 - > supérieur ou égal à 50 € 41,00 €⁽²⁾

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Forfait chq rejete

À SAVOIR Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification ci-dessus).

- Chèque muté (ex : chèque libellé en Francs) ou hors norme 30,60 €
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 39,98 €
- Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné 6,92 € HT

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ 9,00 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾
 - > inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - > supérieur ou égal à 20€ 11,00 €⁽³⁾

À SAVOIR Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽²⁾ ⁴ ¹ ^A
 - > inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - > supérieur ou égal à 20€ 11,00 €⁽³⁾

Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : Frais prlv imp / Frais vir impaye

- Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾
 - > inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - > supérieur ou égal à 20€ 11,00 €⁽³⁾
- Paiement différé d'un effet (représentation d'effet) 12,25 €
- Rejet d'effet pour défaut de provision 21,40 €
- Blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 45,00 €
- Représentation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt pour défaut de provision 39,98 €
- Lettre de relance d'échéance de prêt impayée, à partir de la 2^{ème} lettre 10,50 €
- Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayé 16,75 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- Découvert du compte convenu et formalisé
 - > intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel Nous consulter
- Découvert du compte non autorisé
 - > Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB Pro⁽⁴⁾ + 6 points

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Quelle que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification ci-dessus).

(4) Taux de Base Bancaire professionnel : 8 % l'an en vigueur au 01/09/2025 et susceptible d'évolution.

À SAVOIR En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré « de 2,5 points ». Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission d'engagement 1,00 % / an

À SAVOIR Commission trimestrielle calculée sur le montant de l'autorisation au 1^{er} jour du trimestre civil.

• Commission de plus fort découvert 0,07 % / mois

À SAVOIR Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽¹⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 1 000 euros, sur une durée d'un an, au taux débiteur de TBB Pro⁽²⁾ + 6 points + 2,5 points, le TEG indicatif est de 19,03 % l'an et le taux de la période est de 0,051 % (taux d'usure⁽¹⁾ en vigueur au 1^{er} juillet 2025).

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- Frais d'encours d'impayés papiers financiers TBB Pro⁽²⁾ + 6 points
- Escompte d'effet de commerce TBB Pro⁽²⁾ + 3 points

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽²⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

- Mise en place d'une convention-cadre 115,00 €
- Frais de notification unitaire (frais d'envoi inclus) 32,00 €
- Frais de notification subvention 60,00 €
- Frais de notification sur situation de marché (frais d'envoi inclus) 36,20 €
- Frais de mainlevée de notification 36,40 €
- Traitement de remises billets financiers 12,40 € / billet
- Traitement de remises situation Daily 10,70 €
- Frais de prorogation 20,80 €
- Frais de relance pour non règlement dans les délais 20,80 €
- Frais de régularisation d'impayé 20,80 €
- Frais d'encours d'impayés Daily TBB Pro⁽²⁾ + 6 points

GESTION DU POSTE CLIENTS

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

- Affacturage Nous consulter

CAUTIONS ET GARANTIES BANCAIRES

- Commission d'engagement
 - > perçue sur le montant de l'engagement 2,60 % / an
 - avec un minimum de 3,00 €
- Établissement d'un acte de caution ou de garantie
 - > frais d'acte de retenue de garantie 45,00 € / acte
 - > frais d'acte selon modèle banque 102,00 €
 - > frais d'acte personnalisé 145,00 €
- Mise en jeu de la caution ou de la garantie 122,00 €

(1) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et disponible trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

(2) Taux de Base Bancaire Professionnel : 8 % l'an en vigueur au 01/09/2025 et susceptible d'évolution.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- Ligne pré-autorisée de crédit moyen terme 117,60 €/an
- Prêt moyen, long terme
 - › frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00 %
 - avec un minimum de 280,00 €

Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)
- Crédit-Bail et location financière
 - › frais de dossier proportionnels au montant du crédit 1,00 % HT
 - avec un minimum de 106,00 € HT
- Location avec option d'achat (LOA)
 - › frais de dossier proportionnels au montant du crédit
 - < 15 000 € 106,00 € HT
 - > 15 000 € 213,00 € HT

ASSURANCES

- Assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité de Travail Nous consulter
- Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur
 - par dossier 133,00 €

GARANTIES

À SAVOIR Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Délégation ou nantissement d'un contrat d'assurance-vie 170,00 €
- Nantissement de compte-titres financier ou de compte épargne monétaire 170,00 €
- Prise de caution de tiers sur engagement court terme 12,70 €
- Mainlevée de caution de tiers sur engagement court terme 37,00 €
- Frais de prise de gage sur véhicule 80,00 €
- Inscription ou main levée de nantissement de fonds de commerce, de matériel, de parts de SARL, SNC ou société civile
 - › frais de greffe (répercussion des frais pris par le greffe), de 19,96 €
 - selon le montant de la créance à 120,55 €⁽¹⁾
- Modification de garantie sur prêt en cours (hors édition d'avenant au contrat de prêt) 70,00 €
- Mainlevée de garantie (hors frais d'enregistrement d'huissier et de greffe) 70,00 €

AUTRES PRESTATIONS

- Avenant Nous consulter
- Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement 28,45 €
- Décompte sur prêt en cours 53,30 €
- Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt 16,67 € HT
- Duplicata de tableau d'amortissement de prêt 31,50 €

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variations.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

DÉPÔTS A VUE

- Indemnité compensatoire de remplacement⁽¹⁾ par mois Taux de la facilité de dépôt de la BCE⁽²⁾
(en valeur absolue)

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Optilibre PRO**
 - › rémunération Nous consulter
 - › frais de gestion **Gratuit**
- **Optilibre Entreprise**
 - › rémunération Nous consulter
 - › frais de gestion 66,50 € / trimestre
 - › justification du calcul des intérêts 43,26 €
- **Compte ou dépôt à terme**
 - › rémunération Nous consulter
 - › relevé d'intérêts sur compte à terme
 - relevé annuel **Gratuit**
 - relevé semestriel, trimestriel ou mensuel 15,00 € / relevé
- **Certificat de Dépôt Négociable (CDN)** Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Val de France propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Val de France peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire Val de France peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

OUVERTURE, CLÔTURE ET TRANSFERTS

- Ouverture d'un compte-titres ordinaire  **Gratuit**
- Clôture d'un compte-titres ordinaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte titre en dehors du réseau Banque populaire 9,42 € / ligne
minimum 43,50 € HT
- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	HORS INTERNET	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction	1,20 %	0,50 %
<i>minimum de perception</i>	20,00 €	8,00 €

- **Ordre de bourse sur titres cotés à l'international** (hors frais d'intermédiaire)

	HORS INTERNET	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction	1,20 %	0,50 %
<i>minimum de perception</i>	45,00 €	45,00 €

(1) Applicable en cas de taux négatif sur le montant total du solde moyen créditeur mensuel du compte dès que ce solde moyen dépasse 10 millions d'euros.

(2) Taux des facilités permanentes au jour le jour de la Banque Centrale Européenne en vigueur le dernier jour calendaire du mois civil, disponible sur le site de la Banque de France.

✖ À SAVOIR La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- **Ordre transmis et non exécuté** **Gratuit**
- **Ordre annulé** **Gratuit**
- **Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾**
 - > souscription ou rachat
 - OPC valeurs du Groupe BPCE **Gratuit**
 - OPC valeurs hors Groupe BPCE

<i>par internet</i>	0,50 %
<i>minimum</i>	8,00 €
<i>hors internet</i>	1,20 %
<i>minimum</i>	20,00 €
 - > rachat
 - rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
 - rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- **Autres instruments financiers** **Nous consulter**
- **Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
 - > commission de règlement différé (achat / vente) **0,50 % + 18,00 €**
 - > frais de prorogation **0,90 %**
- **Négociation de droits (via agence ou internet)**
 - minimum* **1,50 %**
 - 4,00 €**
- **Fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international)** **Nous consulter**

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus [annuellement / trimestriellement] au titre de l'année [en cours / échue] et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

Une **Valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

		PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE
• Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne	1,042 € HT
	Maximum	5,21 € HT
• Autres valeurs	Commission proportionnelle	0,10 %
	Titres Bourse France	1,042 € HT
	Titres Bourse étrangère	5,21 € HT
	Maximum	125,00 € HT

PARTS SOCIALES

- **Parts sociales** **Gratuit**
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

À SAVOIR Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

AUTRES OPÉRATIONS ET SERVICES

- Augmentation de capital et opération diverses sur titres **Gratuit**
- Règlement de coupons et dividendes
 - › valeur du groupe BPCE **Gratuit**
 - › autre valeur française **Gratuit**
 - › valeur internationale **1,50 % HT**
- Frais de gestion d'un compte-titres **Gratuit**

minimum **1,25 € HT**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 (hors droit de garde) **Application des droits de garde⁽¹⁾**
- Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération
 - › relevé annuel **Gratuit**
 - › relevé trimestriel ou mensuel **3,40 € / relevé**
- Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
- Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique **15,60 € HT**
- Hisséio ; épargne régulière et progressive en OPC **Gratuit**

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

À SAVOIR Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : Titre-Restaurant « Swile » (carte), Titre-Cadeau « Swile » (carte), épargne salariale (participation / intéressement / actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCO 1 / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

> Sécuripro⁽²⁾

67,20 € / an

> Sécuri-association⁽²⁾

selon l'option choisie 24,00 € ou 58,00 € / an

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol, des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés, des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement, du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque. Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• FRUCTI-Facilités Pro⁽³⁾ / FRUCTI-Facilités Agri⁽³⁾

Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• PRÉVOYANCE PRO+⁽³⁾

Nous consulter

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾.

• ASSUR-BP Santé Collective⁽⁴⁾

Nous consulter

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

• ASSUR-BP Santé Profil Pro⁽¹⁾

Nous consulter

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I (Plan Épargne Retraite Individuel)⁽³⁾

Nous consulter

Le Plan Épargne Retraite Individuel⁽³⁾ est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• FRUCTI Épargne +⁽⁵⁾

Nous consulter

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite.

(4) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(5) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- **ASSUR-BP Multirisque Pro⁽¹⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP Auto du Pro⁽¹⁾** Nous consulter
- **FRUCTI Homme Clé⁽²⁾** Nous consulter
(offre qui n'est plus commercialisée)
- **Allo Assistance Pro⁽³⁾** (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁴⁾ 38,40 € HT / an
- **Protection Financière Pro⁽¹⁾** (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre)⁽⁴⁾ (ce produit n'est plus commercialisé) Nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽⁵⁾

À SAVOIR Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

- **Ouverture / clôture de compte** **Gratuit**
- **Frais de tenue de compte en devises, prélevés sur le compte courant en euros** 25,70 € / trimestre

À SAVOIR Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

À SAVOIR Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	PAIEMENT	RETRAIT
- dans l'EEE en euros - en Roumanie en LEI roumains, - en suède en COURONNES suédoises, - dans les pays et territoires dont la monnaie est le FRANC pacifique et en euros, - à Monaco, Andorre, Saint-Marin, et au Vatican en euros	Gratuit	Conditions identiques à un retrait France
- dans l'EEE en devises - hors EEE	2,70 % du montant de la transaction	2,70 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,50 €

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (import)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽⁶⁾

VIREMENTS ÉMIS

- **Frais par virement occasionnel non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque⁽⁷⁾**
 - > ordre papier 30,75 €
 - > ordre internet ou télétransmis (y compris SEV2, SE.com, et SE.com premium) 19,50 €

(1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(5) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 28).

(6) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(7) Cours fixé une fois par jour par la Banque Populaire Val de France regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

• Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros	0,05 %
<i>minimum</i>	15,50 €
• Frais additionnels	
> traitement urgent	10,00 €
> délivrance d'un acquit en France ou à l'étranger	10,00 €
> frais d'intervention / correction auprès de la banque étrangère	15,00 € HT
> frais de la Banque étrangère (en cas de charges « OUR ») ⁽¹⁾	Frais réels

CHÈQUE IMPORT

• Règlement de chèque hors banque zone SEPA	37,30 €
---	---------

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)

 **À SAVOIR** Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• Commission d'engagement par trimestre indivisible	0,25%
<i>minimum</i>	110,00 €
• Commission d'utilisation	0,125 %
<i>minimum</i>	100,00 €
• Commission de paiement différé par mois entier	0,10 %
<i>minimum</i>	80,00 €
• Commission de modification	75,00 €
• Commission pour représentation de documents irréguliers (à la charge de l'exportateur)	150,00 €
• Frais d'utilisation clause UPAS	50,00 €

PORTAIL TRADE

• Abonnement	Gratuit
--------------	---------

REMISE DOCUMENTAIRE / EFFET IMPORT

• Frais de traitement effet	0,15 %
<i>minimum</i>	40,00 €
• Frais de traitement remise documentaire	0,15 %
<i>minimum</i>	75,00 €
• Frais d'acceptation	35,00 €
• Frais d'impayé	35,00 €
• Frais de modification / prorogation	35,00 €

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽²⁾

VIREMENTS REÇUS

• Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque ⁽³⁾	16,90 €
• Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros	0,05 %
<i>minimum</i>	15,50 €

(1) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

(2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(3) Cours fixé une fois par jour par la Banque Populaire Val de France regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

• Frais additionnels		
> intervention / correction auprès de la banque étrangère		15,00 € HT
> correction suite à virement reçu sans IBAN ou incomplet		10,00 €
> alerte mail sur virement non SEPA en réception		Gratuit
> frais de retour de fonds ou recherche		20,00 €
- inférieur à 50,00 €		50,00 €
- supérieur à 50,00 €		

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

• Commission de notification		0,125 %
	<i>minimum</i>	95,00 €
• Commission de confirmation (variable selon le montant de l'opération, la durée et le pays)		Nous consulter
	<i>minimum</i>	150,00 €
• Commission par présentation de documents		100,00 €
• Commission de modification		75,00 €

REMISE DOCUMENTAIRE / EFFET EXPORT

• Frais de traitement effet		0,15 %
	<i>minimum</i>	40,00 €
• Frais de traitement remise documentaire		0,15 %
	<i>minimum</i>	75,00 €
• Frais de modification / prorogation		35,00 €

MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER (MCNE)

• Traitement de remises de billets financiers, par billet		15,00 €
• Frais de régularisation d'impayé		20,00 €
• Frais de remboursement anticipé		10,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES

GARANTIE, CAUTION, LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY, AVAL D'EFFET

• Frais d'émission modèle standard		140,00 €
• Frais d'émission modèle imposé		190,00 €
• Commission d'engagement		Nous consulter
• Frais de notification		0,10 %
	<i>minimum</i>	100,00 €
• Frais banque étrangère		Frais réels
• Frais d'avenant		75,00 €
• Mise en jeu de garantie		123,00 €
• Frais de main levée anticipée sur garantie		75,00 €

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Commission de change sur virements en devises émis à partir d'un compte tenu en euros et reçus sur un compte tenu en euros		0,05 %
	<i>minimum</i>	15,50 €
• Achat ou vente au comptant (au cours du marché des changes)		0,05 %
	<i>minimum</i>	30,00 €
	<i>maximum</i>	500,00 €
• Contrat à terme fixe ou Swap (mise en place, prorogation, levée anticipée)		50,00 €
• Contrat à terme Gamme COVERI		
> frais de mise en place		28,00 €
> frais de levée		18,00 €

- **Ordre à cours limite au comptant ou sur contrat à terme Gamme COVERI (montant minimum de l'opération : contre-valeur de 40 000 €)**
 - > prise en charge ou de modification de l'ordre 0,05 %
 - minimum* 20,00 €
 - > mise en place produit structuré 150,00 €

TRÉSORERIE DEVISES

- **Mise en place avance en devises** 50,00 €
- **Remboursement anticipé** 25,00 €
- **Régularisation d'impayé** 60,00 €
- **Placements en devises** Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS INTERNATIONALES

- **Frais de message swift** 15,00 € HT
- **Frais de courrier** Frais réels
- **Frais de délivrance d'un bon de cession** 50,00 € HT
- **Étude préalable de documents ou de projets**
 - minimum* Sur devis
 - minimum* 100,00 €
- **Frais de renseignements commerciaux**
 - minimum* Sur devis
 - minimum* 40,00 €
- **Frais de recherche sur opération**
 - > jusqu'à 6 mois 50,00 € HT
 - > au-delà de 6 mois Sur devis
 - minimum* 55,00 € HT
- **Frais de réédition de relevé de compte en devises** 10,00 €/relevé

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

DEMANDE DE DOCUMENTS

- **Frais de recherche de documents**
 - > copie de chèque débité en compte, à l'unité 16,60 € HT
 - > copie de remise de chèque à l'encaissement
 - forfait jusqu'à 3 chèques 16,60 € HT
 - au-delà de 3 chèques, par chèque 0,85 € HT
 - > autre recherche simple 16,60 € HT
 - > autre recherche complexe (de type audit) Nous consulter
- **Duplicata de documents fiscaux** 24,40 € HT
- **Recherche non justifiée sur remise d'espèces, virements ou prélèvements** 16,60 € HT
- **Attestations divers** 16,60 € HT
- **Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes** 126,18 € HT
- **Gestion d'une succession** Nous consulter

SERVICES EXTRA BANCAIRES

- **Avance et gestion du tiers-payant** Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés, ...)⁽¹⁾ et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial Irémia SANTEPRO, SAS au capital de 30 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 153 RIORGES.

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

> Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, le samedi de 9 h à 13 h.

Depuis la France : ☎ **09 84 98 98 98** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : ☎ **+33 9 84 98 98 98** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Email : **contact@bpvf.fr**



CYBERPLUS

> La consultation, la gestion de vos comptes et de vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur.

24h/24 et 7j/7 : **www.banquepopulaire.fr/valdefrance**

(hors coût de connexion au site internet fixé par votre opérateur)



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

> Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance.

Depuis la France : ☎ **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : ☎ **+33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à compter du 1^{er} janvier 2026), Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vos conseiller et le directeur de votre agence / e-agence sont les premiers interlocuteurs** pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle**.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Banque Populaire Val de France Service Satisfaction clientèle 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9	www.banquepopulaire.fr/valdefrance rubrique « Réclamations »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « réclamation-et-mediation ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org.fr/le médiateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code : 	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

• Pour les Entrepreneurs individuels

Le médiateur des entrepreneurs individuels pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-fnbp.fr	Médiateur auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires 20 - 22 rue Rubens 75013 Paris

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits :
Natixis Interépargne, Société Anonyme au capital social de 8 890 784 €
RCS Paris 692 012 669. Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société Anonyme au capital de 94 127 658,48 € - Constituée en Société Anonyme de droit français, RCS Paris 329 450 738. Agrément AMF n°GP 90 009
Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova Société Anonyme au capital de 9 470 092,50 €
RCS Paris 394 648 216 6 - Agrément AMF n° GP 02-014.
Siège social : 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100 % de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro + , PER I sont assurés par :

BPCE VIE Société Anonyme au capital social de 161 469 776 €
Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Paris 349 004 341
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61 996 212 €. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Paris 350 663 860
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri et FRUCTI Homme Clé sont assurés par :

BPCE Vie Société Anonyme au capital social de 161 469 776 €
Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Paris 349 004 341
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVIA MACIF MUTUELLE mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501
Siège social : 17-21 place Étienne Pemet, 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances Société Anonyme au capital social de 157 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort 481 511 632
Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par :

BCPE Assurances IARD Société Anonyme au capital social de 61 996 212 €
Entreprise régie par le code des assurances. RCS Paris 350 663 860
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

Entreprise régie par le code des assurances. RCS Paris 490 381 753
Siège social : 54 rue de Londres, 75394 Paris Cedex 8.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société **Regicom**, proposée par la Banque Populaire.

SASU au capital de 5 000 000 €, RCS Nanterre B 525 312 294
Siège social : 36 rue Raspail, 92300 Levallois-Perret

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société **Payplug entreprise SAS**, proposé par la Banque Populaire.

Société par Actions Simplifiée au capital de 32 425 914,10 €. RCS Paris 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.
Siège social : 110 avenue de France, 75 013 Paris,



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/valdefrance



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 - Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France - Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photo : Shutterstock© - REF. : PPR00126 - Version : 12/2025 - Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).